

**RAPPORT N° 05/3-09**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1**  
**AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC CORBAT (LOT A)**

Par Délibérations n° 03/3-50 du 25 juin 2003 et n° 04/3-47 du 18 juin 2004, vous avez approuvé le projet et le plan de financement de l'opération de reconstruction de la Piscine de la Source, et autorisé le lancement d'un appel d'offres.

Par Délibération n° 04/4-10 du 20 août 2004, vous avez autorisé la signature des marchés pour les Lots A, B, C et D.

Lors de l'exécution des travaux de reconstruction de la Piscine de la Source, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le Lot A, à savoir :

- la réalisation d'un remblai technique sous les fondations des vestiaires et des locaux techniques, du fait de la mauvaise qualité du sol d'assises, mise en évidence par une étude de sol effectuée au démarrage des travaux,
- la réalisation d'un mur de clôture en limite séparative nord destiné à protéger les riverains des nuisances sonores.

Ces travaux supplémentaires ont entraîné :

- une augmentation de 18 940,00 € HT (soit 20 549,90 € TTC) du montant du marché du Lot A / Bâtiment - VRD passé avec l'entreprise CORBAT ;  
  
celui-ci passerait de 590 565,10 € HT (soit 640 763,13 € TTC) à 609 505,10 € HT (soit 661 313,03 € TTC),
- une prolongation du délai contractuel d'un mois.

**RAPPORT N° 05/3-09**

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver la réalisation de ces travaux ayant entraîné une augmentation du montant du marché et une prolongation du délai,
- 2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N°05/3-09  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 28 avril 2005**

**OBJET**

**RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1  
AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC CORBAT (LOT A)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/3-50 du Conseil Municipal en séance du 25 juin 2003 ;

Vu la Délibération n° 04/3-47 du Conseil Municipal en séance du 18 juin 2004 ;

Vu la Délibération n° 04/4-10 du Conseil Municipal en séance du 20 août 2004 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'augmentation de 18 940,00 € HT (soit 20 549,90 € TTC) du montant du marché du Lot A des travaux de construction de la Piscine de la Source, portant le montant du marché passé avec CORBAT de 590 565,10 € HT (soit 640 763,13 € TTC) à 609 505,10 € HT (soit 661 313,03 € TTC) et la prolongation du délai contractuel d'un mois.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **6 MAI 2005**



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

# RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA SOURCE

## AVENANT N°1

### AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE CORBAT LOT A

#### A – IDENTIFICATION

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Architecte Christian TOLEDE 151 allée des Topazes  
Bellepierre 97400 Saint-Denis

**Entreprise titulaire du lot A :** CORBAT 48 rue du Stade Montgaillard 97400 Saint-Denis

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	590 565,10	640 763,13
Montant de l'avenant n°1	16 520,00	17 924,20
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>607 085,10</b>	<b>658 687,33</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	2,80%	2,80%

#### B – OBJET DE L'AVENANT

##### Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise CORBAT, par rapport à son marché initial, à savoir :

- la réalisation d'un remblai technique sous les fondations des vestiaires et des locaux techniques, du fait de la mauvaise qualité du sol d'assises, mise en évidence par une étude de sol effectuée au démarrage des travaux,
- la réalisation d'un mur de clôture en limite de propriété pour assurer l'isolation des riverains.

##### Article 2 : Montant du présent avenant

Conformément aux devis des travaux supplémentaires ci-joints, les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
Remblais techniques	4 520,00	4 520,00
Mur de clôture	12 000,00	13 020,00
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>16 520,00</b>	<b>17 924,20</b>

**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	590 565,10	640 763,13
Montant de l'avenant n°1	16 520,00	17 924,20
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>607 085,10</b>	<b>658 687,33</b>

**Six cent cinquante huit mille six cent quatre vingt sept euros et trente trois centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de un mois.

**Article 5 – Conditions générales**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le titulaire,

Le Maître d'ouvrage

